

Monsieur Michel VOGEL
Président
MEDEF Saint-Martin
24 Rue du Mont Carmel
Concordia
97150 SAINT-MARTIN

Référence : AD/LR-2026-07-02

Saint-Martin,
Le 10/07/2026

Objet : Soutien de la CCISM à la démarche collective en faveur des entreprises de Saint-Martin

Monsieur le Président,

La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) a pris connaissance du courrier collectif adressé à la Collectivité par la Fédération du BTP, le MEDEF, la FTPE et les représentants des commerçants du territoire, relatif aux retards de traitement et de paiement des marchés publics et de la commande publique.

En sa qualité d'établissement public consulaire représentant l'ensemble des entreprises du commerce, de l'industrie, des services et des métiers de Saint-Martin, la CCISM tient à vous faire part de son plein soutien à cette démarche ainsi qu'aux constats formulés par les organisations signataires.

Les entreprises que nous représentons nous font en effet part de difficultés convergentes : délais excessifs de validation du service fait, blocages dans le traitement des factures sur Chorus Pro, absence de versement des intérêts moratoires prévus par la réglementation, ainsi que la fragilisation des dispositifs d'affacturage qui en résulte. Ces dysfonctionnements affectent directement la trésorerie des entreprises, menacent l'emploi, limitent leur capacité d'investissement et, plus largement, la dynamique économique du territoire.

La CCISM souhaite toutefois inscrire cette préoccupation dans le cadre du dialogue institutionnel permanent qu'elle entretient avec la Collectivité et la Préfecture. À ce titre, nous rappelons la mise en place de l'Observatoire de la commande publique et nos différents échanges avec la Direction Générale des Services, portant notamment sur la situation financière du territoire et ses conséquences pour le tissu économique local.

Dans cet esprit de concertation, la CCISM veillera à porter cette préoccupation dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la commande publique. Elle proposera que la question des délais de paiement de la commande publique soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Observatoire de la commande publique ou fasse l'objet d'un point dédié associant les services compétents de la Collectivité, afin d'examiner conjointement :

- un état consolidé des factures et marchés en attente de règlement ;

- les leviers permettant de fluidifier la validation du service fait et le passage en paiement ;
- les modalités de régularisation des intérêts moratoires dus aux entreprises ;
- l'état d'avancement des dossiers de subvention FEDER concernés.

La CCISM demeure convaincue qu'une solution durable à cette situation repose sur un dialogue régulier et structuré entre la Collectivité et les corps intermédiaires du territoire. Une telle démarche apparaît indispensable pour préserver la pérennité de nos entreprises, restaurer la confiance des opérateurs économiques et garantir la bonne réalisation des investissements publics annoncés.

En vous renouvelant notre soutien à cette démarche d'intérêt général au service du développement économique de Saint-Martin, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente démarche et demeurons à votre entière disposition pour participer, dans les meilleurs délais à toute réunion de travail permettant d'identifier, dans un esprit de coopération, les solutions les plus adaptées à cette problématique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente

Angèle DORMOY

